aspi physiothérapeutes indépendants

Lausanne, le 13 octobre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Hausse des primes d'assurance-maladie : les physiothérapeutes refusent de porter le chapeau

Après l'annonce des primes d'assurance-maladie 2023, autorités politiques et assureurs ont pointé du doigt la physiothérapie comme un des principaux responsables de la hausse des coûts de la santé. L'ASPI, Association suisse des physiothérapeutes indépendants, dénonce des raccourcis pratiques.
La physiothérapie ne génère que 2 % des dépenses globales de santé et permet de diminuer fortement les jours d'hospitalisation. Elle est plus une cible aisée qu'un secteur dispendieux.

Les physiothérapeutes appliquent le tarif négocié avec les assurances maladie

Aucun professionnel ne peut augmenter ses factures. Il applique la convention tarifaire qui prévoit un forfait par séance de CHF 50.- environ (avec de légères différences selon les cantons).
Ce montant est un prix « tout compris ». Au contraire d'autres professionnels de la santé, le physiothérapeute ne peut pas facturer les prestations qu'il effectue en l'absence du patient (étude du dossier, rapport de traitement, réunion de réseau des intervenants, etc.)

Le volume des prestations est en augmentation

SantéSuisse prévoit pour 2023 une augmentation de 6% des dépenses de physiothérapie mais ne permet pas de comprendre ses calculs. En réalité les derniers chiffres disponibles à l'OFSP font état d'une augmentation de 2,12 % des prestations brutes par assuré au 1er semestre 2022 en comparaison de la même période en 2021.
Si les physiothérapeutes observent actuellement une forte demande, l'estimation de SantéSuisse est à considérer avec prudence. L'ASPI, sur la base des constatations de ses membres, préfère contextualiser la hausse des prescriptions.
Conséquences du Covid, les opérations orthopédiques non urgentes ont été repoussées à 2021, ou à 2022, d'où un report des coûts. Les patients atteints d'un Covid long ont besoin de réentraînement respiratoire, ils présentent souvent des difficultés d'équilibre, de coordination, de perception nécessitant des soins spécifiques.
La physiothérapie est un acteur essentiel de la politique de transfert du stationnaire vers l'ambulatoire. Voulue par les politiques et les assureurs, elle entraîne un report du coût de la rééducation sur l'assurance obligatoire des soins, qui assume les 90% des coûts. Les interventions de chirurgie orthopédique en court séjour, source d'économies importantes, seraient impossibles sans rééducation ambulatoire.
Le vieillissement de la population s'accentue, avec une hausse de 1,8% des plus de 65 ans rien qu'en 2019. Des personnes âgées dont les cantons souhaitent favoriser l'autonomie et le maintien à domicile, objectif dans lequel les physiothérapeutes jouent un rôle central.

La physiothérapie, l'assurance d'une population active

Le patient se rend chez un physiothérapeute pour suivre un traitement prescrit par son médecin. Les méthodes de soin et les protocoles de rééducation sont en constante évolution pour répondre à des

pathologies de plus en plus complexes. Il est maintenant reconnu que la plupart des lombalgies communes par exemple sont améliorées par le mouvement et l'apprentissage de gestes préventifs. Plutôt que de prescrire des médicaments ou d'envisager en première intention une intervention chirurgicale, le médecin adresse son patient en physiothérapie dans les cas où il la sait efficace et adaptée. Une rééducation bien conduite réduit également la durée des arrêts de travail, économisant des indemnités journalières.

L'ASPI est consciente que les prestations de physiothérapie ont un prix et endosse ses responsabilités au sein du système de santé. Elle refuse de servir de bouc émissaire dans l'exercice désormais annuel de justification de la hausse des primes.

Contacts :

François de Kalbermatten
Président de l'ASPI
Tél. : 079 234 19 80
francois.dekalbermatten@aspi-svfp.ch

Jean Michoud
Secrétaire général de l'ASPI
Tél. 079 133 01 33
jean.michoud@aspi-svfp.ch

L'ASPI est une association de physiothérapeutes exerçant en Suisse. Elle regroupe essentiellement des physiothérapeutes libres praticiens.

Elle représente les intérêts de ses membres au sein du système de santé et défend une pratique indépendante, garante d'un service de proximité.

Elle se veut la représentante de physiothérapeutes responsables et entreprenants. Les membres du comité sont des physiothérapeutes qui mettent leur expérience du terrain et leur écoute au service de leurs collègues, tout en exploitant leur cabinet.